

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
03 décembre 2025

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 78 / Présents : 54 / Pouvoirs : 16 / Votants : 70

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Jean-Marc CHAPUIS, Dominique DUPONT, Agnès AUBERT, Didier TOUBIN, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRÉ, Gilles STUNAU, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANIEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Catherine DAVADAN, Georges STRUTYNSKI, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCOO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

MEMBRES SUPPLEANTS : Yves-Patrick BOTTOU (en remplacement de Philippe BALIZET), Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET).

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, François MARQUET, Philippe BALIZET, Samia DJEMALI, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Jean-François ARMBRUSTER, Francis CHENOT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Jean-Claude ALEXANDRE, Claude LEFILS, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Alain BŒUF, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Dominique BAILLEUX, Jacques MERRA, Olivier BAYLE, Jean-Louis LEXTREY.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Gilles MALSERT.

François MARQUET a donné pouvoir à Gérard TARDY.

Samia DJEMALI a donné pouvoir à Daniel MAKUC.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.

Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.

Florence ZITO a donné pouvoir à Marcel JOBARD.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.

Isabelle CHAPUILLIOT a donné pouvoir à Dominique DUPONT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/25/100 – OBJET : DECHETS - TARIFS POUR VENTE DE MATERIEL, SERVICES ET PENALITES
AU 1^{er} JANVIER 2026

Le service déchets est amené à proposer aux redevables certaines prestations de services ou de matériel.

En cas de non-respect du règlement de service, des pénalités peuvent être appliquées.

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 24 novembre 2025,

Il est proposé de reconduire les tarifs TTC 2025 suivants :

DESCRIPTION	UNITE	2026
PENALITES		
Frais de gestion / dossier	U	15,00 €
Pénalité pour non-évacuation des déchets selon les règles édictées par le Service Public	U	100,00 €
Pénalité en cas de non-conformité des déchets dans les bacs d'ordures ménagères	U	50,00 €
Pénalité en cas de non-conformité des déchets dans les bacs de collecte sélective - bacs jaunes	U	100,00 €
Non-conformité d'un bac jaune nécessitant une levée en ordures ménagères	U	Coût de levées C1 ou C2 selon volume
Pénalité en cas de non-conformité des déchets dans les Points d'Apport Volontaire	U	100,00 €
Pénalité en cas de non-déclaration ou de fausse déclaration de l'usager auprès du service de gestion des déchets	U/an	400,00 €
Pénalité en cas de refus non justifié du bac OM ou du bac JAUNE quand la dotation est possible	U	100,00 €
Frais de maintenance en cas d'ajustement justifié du volume de(s) bac(s)	U/intervention	35,00 €
Frais de maintenance pour ajustement "de confort" du litrage hors préconiqationdu règlement communautaire	U	100,00 €
Frais de livraison du bac jaune suite à un refus lors de la première dotation	U	35,00 €
Frais pour non-respect des consignes de maintenance des bacs nécessitant un 2ème déplacement (incluant la prise de RDV pour retrait, réparation, échange ou livraison des bacs, etc ...)	U	35,00 €
Forfait pour non-retrait de sacs prépayés	U	70,00 €
Pénalité pour non-restitution des clés lors de la reprise d'un bac à serrure	U	15,00 €
Pénalité pour non-nettoyage d'un bac rendu	U	60,00 €

DESCRIPTION	UNITE	2026
FOURNITURES ET EQUIPEMENTS		
Mise en place d'une serrure "de confort" avec 2 clés sur bac 2 roues ou 4 roues	U	50,00 €
Clé pour bac au-delà de 2	U	15,00 €
Duplication d'une clé (bac 2 roues ou 4 roues) en cas de perte	U	15,00 €
Non restitution bac 80 litres (y compris frais de gestion)	U	55,00 €
Non restitution bac 120 litres (y compris frais de gestion)	U	55,00 €
Non restitution bac 140 litres (y compris frais de gestion)	U	55,00 €
Non restitution bac 180 litres (y compris frais de gestion)	U	55,00 €
Non restitution bac 240 litres (y compris frais de gestion)	U	55,00 €
Non restitution bac 360 litres (y compris frais de gestion)	U	88,00 €
Non restitution bac 660 litres (y compris frais de gestion)	U	220,00 €
Collecte exceptionnelle	H	200,00 €
Fourniture d'un badge d'accès professionnel pour les déchèteries (à partir du 6 ème badge ou en cas de perte)	U	15,00 €
Carte déchèterie particuliers en cas de perte	U	15,00 €
Composteur BOIS	U	60,00 €
Composteur PLASTIQUE	U	40,00 €
Bioseau (1ère dotation gratuite)	U	3,00 €

DESCRIPTION	UNITE	2026
SERVICES DIVERS		
Refacturation heures Ordures Ménagères pour autres services communautaires	H	39,00 €
Location bac OM + CS de 360 litres pour les professionnels et administrations (levée incluse)	La semaine / par bac	40,00 €
Location bac OM + CS de 660 litres pour les professionnels et administrations (levée incluse)	La semaine / par bac	70,00 €
Location bac OM de 360 litres ou 660 litres pour les associations et particuliers	A la levée + frais de dossier	Voir grille tarifaire
Frais pour non-respect de la date de restitution d'un bac de location (360 litres ou 660 litres, OM ou CS)	Par semaine	50,00 €
Traitement des ordures ménagères	La tonne (1kg=8 litres)	Tarif d'incinération en vigueur

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix Pour :

– **APPROUVE** les tarifs des pénalités, fournitures et services divers tels que présentés ci-dessus au 1^{er} janvier 2026.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
 POUR COPIE CONFORME,
 LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
 Pascal GRAPPIN.

